



La politique temps-libre de la Caf de l'Essonne



La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 réaffirme son ambition de soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés dans l'exercice de leur fonction par :

- **L'accès aux loisirs des enfants, des adolescents et des familles,**
- **L'aide au départ en séjour collectif des enfants et adolescents,**
- **Le soutien aux départs en vacances des familles les plus vulnérables, dans le respect de la mixité sociale, afin de favoriser leur autonomie et valoriser le rôle de parents.**

Les 6 dispositifs temps-libre

caf.fr



La Caf de l'Essonne propose des dispositifs permettant le répit et/ou des temps privilégiés en famille.

Dispositifs d'accompagnement des familles sur projets:

- **L'Aide aux Vacances Sociales**
- **Le Collectif temps libre Familles**
- **Le Réseau Passerelles**

Aides directes aux familles :

- **L'Aide aux Vacances Familiales**
- **L'Aide aux Vacances Enfants**
- **Le Ticket Loisirs Jeune**



1 | AVS, AIDE AUX VACANCES SOCIALES

AVS, Aide aux vacances sociales




Objectif: Permettre à des familles fragilisées d'être accompagnées pour s'engager dans un 1er ou 2nd départ en vacances en France métropolitaine, dans un centre **conventionné VACAF**.


Public : Groupe de 3 à 10 familles disposant d'un QF ≤ 719 € (**janvier de l'année en cours**).

Type de séjour : départ **collectif** accompagné / départ **individuel**.

- Pension complète ou 1/2 pension : 7 nuitées consécutives,
- Location, camping, mobil home : 7 à 14 nuitées consécutives.

AVS, contexte et perspectives

 Depuis 2018 + 31% de familles ont bénéficié de l'AVS avec une augmentation de 55% du budget engagé

 En 2022: montant moyen de l'AVS par famille: 1424€ contre 973€ au national

Nouvelles modalités d'attribution pour 2024 afin de :

- Répondre à l'accroissement des demandes.
- Ouvrir l'AVS à plus de familles notamment sur des territoires non pourvus
- Maîtriser l'enveloppe budgétaire
- Limiter les refus de dérogation
- Encourager la location afin de reproduire ce type de séjour plus facilement

AVS, orientations 2024



	Location	Pension complète	Plafonds de l'aide attribuée	
			Famille Monoparentale	Couple avec enfant(s)
1er Séjour	90 %	70 %	1500 €	1700 €
2ème Séjour	60 %	50 %	1000 €	1200 €

Maintien de la majoration de 200 € :

- A partir du 3ème enfant
- Pour les bénéficiaires de l'Aeeh

Aide versée directement à la structure de vacances par le service VACAF

AVS, les principales étapes du projet

caf.fr



Le dispositif VACAF AVS est ouvert aux associations ou organismes à caractère social partenaire de l'action sociale Caf.

Ceux-ci répondent à un AAP Appel à Projet spécifique. Un projet par porteur et par an.



Quel que soit le type de séjour, une préparation collective est organisée par le porteur de projet avec les familles.

1/ Réunion de
présentation de l'AVS
aux familles

2/ Réunions
de préparations
collectives (minimum 4)

3/ Réunion Bilan du
séjour avec les familles



2 | **CTLF**, COLLECTIF TEMPS-LIBRE FAMILLES



Objectif

Permettre à un groupe d'organiser un projet temps libre afin de favoriser les temps de loisirs partagés parents – enfants.

Public

Groupe de **3 à 12 familles** dont:

- 70 % avec un QF \leq 719 €
- 30 % maximum hors critères (familles QF $>$ 719 € ou non allocataires)

Type d'action :

L'action doit se dérouler en collectif et peut concerner :

- une activité de loisirs,
- une sortie à la journée,
- un week-end,
- un mini-séjour de moins d'une semaine (5 jours et 4 nuits maximum).

Financement :

Le montant de la subvention (hors alimentation et accompagnateur)

- **35 € par adulte** et par jour,
- **20 € par jour pour les enfants** jusqu'à 20 ans

Accompagnement collectif des familles par le porteur de projet tant dans son élaboration que dans sa réalisation

**Préalable/
Contacter référent temps-
libre Caf, présentation
projet
3 mois avant**

**1/ Dépôt du dossier
complet 2 mois avant date
réalisation**

**2/ Accord Caf et possibilité
versement acompte**

**3/ A réception du Bilan
versement total subvention**



3 | RESEAU PASSERELLES,

les séjours familiaux de répit

Réseau passerelles

Objectif :

Favoriser le départ en vacances des familles ayant un enfant ou un parent porteur de handicap (**bénéficiaire de l'AEEH ou de l'AAH**),

Aides :

Participation de **1000€ pour les frais d'hébergement par famille et par séjour**,
déduction faite de VACAF AVF pour ceux qui en bénéficient,

Et participation de **1550€ pour les frais d'accompagnement par séjour et par personne en situation de handicap** sous réserve que la famille ne perçoive pas d'autre financement.

Modalités :

La famille s'inscrit directement auprès de **l'association Réseau Passerelles (tel: 02 22 66 97 90)** afin de préparer le séjour.

L'association étudie avec la famille les besoins spécifiques et transmet à la Caf pour examen





4 | AVF, AIDE AUX VACANCES FAMILIALES

AVF, Aide aux vacances familles

Public :

Familles allocataire ayant au moins un enfant à charge âgé de moins de 20 ans et un **quotient familial ≤ 1000 €** (en janvier de l'année en cours).

Objectif :

Permettre à des familles de partir en vacances dans une structure de vacances labellisée VACAF afin de partager un temps privilégié parents / enfants.



AVF, modalités



Période de validité

Valable uniquement pendant les vacances scolaires pour les familles ayant au moins un enfant soumis à l'obligation scolaire

Un seul séjour d'une semaine est financé par famille et par an

Non cumulable avec l'AVS



Nature et montant de l'aide

Prise en charge de **50 % du coût de l'hébergement dans la limite de 500 €**

Aide majorée de 200 € par enfant bénéficiaire de l'Aeeh.

Le montant de l'AVF est versé directement à la structure de vacances par le service VACAF

Les séjours sont financés dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible allouée par la Caf de l'Essonne à ce dispositif



5 | **AVE, AIDE AUX VACANCES ENFANTS**



Objectif :

Favoriser le départ en vacances des enfants issus de familles à revenus modestes, en **colonies**, en camps d'adolescents...

Public :

Familles disposant d'un QF ≤ 719 € (en janvier de l'année en cours),
Enfants âgés de 4 à 19 ans.

Séjour :

D'une durée minimale de 5 jours consécutifs, uniquement pendant les vacances scolaires.



QF	Montant par enfant
Moins de 462 €	265 €
De 463 € à 548 €	210 €
De 549 € à 633 €	165 €
De 634 € à 719 €	110 €

Majoration de 200 € pour les enfants bénéficiaires de l'Aeesh



6 | TLJ, TICKET LOISIRS JEUNE

TLJ, Ticket loisirs jeunes



Objectif:

Favoriser la pratique d'une **activité sportive, culturelle ou artistique** encadrée par des structures communales ou associatives exercée sur l'année scolaire.

Public :

Familles disposant d'un QF ≤ 719 € (en janvier de l'année en cours),

Enfants âgés de 6 à 15 ans.

Attention:

Demande TLJ à envoyer à la Caf avant fin octobre.

QF	Montant par enfant
Moins de 462 €	105 €
De 463 € à 548 €	60 €
De 549 € à 633 €	45 €
De 634 € à 719 €	30 €



* Aide forfaitaire majorée pour les allocataires résidant dans les cités éducatives



POUR NOUS CONTACTER



Caf de l'Essonne

Pôle temps-libre

Département développement territorial

2 avenue du Lac

91013 Evry cedex



Téléphone service social Caf 91 : **01 60 91 19 91**



Boite partagée temps-libre : tempslibre@caf91.caf.fr

*SEUL ON VA PLUS VITE,
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN*

Rencontrons-nous, échangeons,
les référents temps-libre sont à votre disposition!!!

